



Code de conduite mondial

En vigueur le 12 juin 2017

Sysco^{MD}
Au cœur de
l'alimentation
et du service

Les valeurs de Sysco



FAVORISER L'INTÉGRITÉ

Notre entreprise a été fondée par un groupe de dirigeants passionnés qui a travaillé avec intégrité pour façonner une industrie. Ils se sont tenus responsables de leur avenir et, grâce à cette confiance, ils ont suscité la magie. Aujourd'hui, cette même intégrité et ce même respect mutuel continuent de nous amener à atteindre de nouveaux sommets.

S'ENGAGER ENVERS L'INCLUSION

Favoriser un sentiment d'appartenance signifie de réserver une place pour toute personne à toutes les tables. Lorsque nous invitons des voix diversifiées, inclusives, authentiques et honnêtes à chaque conversation, nous changeons le discours et nous commençons à écrire un nouveau chapitre dans notre histoire. Selon nous, encourager la diversité n'est pas seulement bonne pour les affaires; c'est ce qu'il convient de faire.

TRAVAILLER ENSEMBLE

Lorsque nous sommes tous impliqués, nous déployons tous nos efforts pour nous entraider. En collaborant étroitement, nous nous assurons que nos clients ont les outils dont ils ont besoin pour connaître du succès. Lorsque nous atteignons nos objectifs communs, nous célébrons non pas en tant que personnes, mais bien en tant qu'Une Sysco.

DÉFINIR L'EXCELLENCE

Nous avons fondé cette industrie en nous inspirant de notre passion pour la nourriture et nous continuons de la façonner. Notre histoire, notre expertise, notre portée et notre talent nous permettent d'établir des normes que tous doivent respecter. Pour ce faire, nous devons travailler de façon sécuritaire, remettre en question le statu quo, rechercher l'innovation, et toujours dépasser nos limites et les attentes.

CROÎTRE DE MANIÈRE RESPONSABLE

Nous mettons de la nourriture sur la table en façonnant l'avenir de l'alimentation. En accordant la priorité à nos parties prenantes, nous nous assurons qu'elles disposent des ressources nécessaires pour connaître une croissance durable. La marchandise que nous livrons crée de la place pour d'importantes possibilités et de l'espace afin de façonner les systèmes alimentaires mondiaux pour les années à venir.

**NOS VALEURS GUIDENT ET INSPIRENT UN
COMPORTEMENT AXÉ SUR NOS OBJECTIFS. NOS
VALEURS DÉFINISSENT QUI NOUS SOMMES À NOTRE
MEILLEUR.**





L'EXCELLENCE *avec* INTÉGRITÉ

Ce que cela signifie pour nous

Nous sommes fiers de mener nos activités avec la plus grande intégrité et en nous conformant à toutes les exigences légales. Les normes juridiques, morales et éthiques les plus élevées en matière d'honnêteté, d'intégrité et d'équité doivent être appliquées dans la conduite des affaires de Sysco. En tant qu'individus, l'intégrité personnelle signifie que d'autres personnes peuvent nous faire confiance, nous respecter et savoir que nous serons honnêtes, justes et francs. En tant que société, l'intégrité signifie que nous honorerons toujours nos engagements et que nous serons un partenaire commercial sûr et fiable. C'est cette fondation qui nous permettra de continuer à protéger notre réputation et à réussir dans un environnement commercial mondial concurrentiel.



Table des matières

Lettre de notre président et directeur général	3
Notre responsabilité	4
Qui doit suivre le Code	5
Agir avec intégrité en tout temps	5
Connaître vos responsabilités en tant que leader	5
Utiliser l'arbre de prise de décision éthique	6
Poser des questions et exprimer ses préoccupations	6
Le Service d'éthique	7
Aucune mesure de représailles	8
Application de notre Code	8
Dérégations au Code	8
Notre environnement de travail	10
Soutenir les droits de la personne	11
Faire preuve de respect envers tous.....	11
Apprécier la diversité et l'inclusion	11
Milieu de travail sans discrimination.....	12
Assurer un environnement de travail sûr et sain	12
Nos clients et partenaires commerciaux	14
Nos clients	15
Nos fournisseurs	16
Nos concurrents	17
Nos pratiques commerciales	18
Éviter les conflits d'intérêts	19
Maintenir des registres commerciaux véridiques, exacts et complets	21
Respecter les principes comptables financiers et les exigences relatives à la divulgation publique	22
Soutenir les audits et les enquêtes.....	22
Respecter les règles concernant les cadeaux et les divertissements	22
Respecter toutes les lois et tous les règlements régissant les interactions	25
Nos actifs et renseignements	28
Protéger la propriété et les renseignements de la société	29
Utiliser les actifs de la société de façon responsable	31
Gérer correctement les registres de notre société	33
Notre engagement	34
Notre communauté	35
Activités politiques	35
Relations publiques	35
En conclusion	37
Exprimez-vous	38
Liste de références	41



Code de conduite mondial

En vigueur le 12 juin 2017



Lettre de notre président-directeur général

Chers collègues de Sysco,

Sysco est attachée à respecter les normes éthiques les plus exigeantes en matière de conduite des affaires, notamment dans ses interactions avec ses clients, ses associés et d'autres intervenants essentiels, et à se conformer aux lois et aux politiques de l'entreprise. Nous avons démontré sans faute cet engagement au fil des ans, et cela nous a aidés à positionner Sysco comme un partenaire commercial de valeur et digne de confiance, comme une entreprise citoyenne mondiale et comme un employeur de choix.

Chacun d'entre nous joue un rôle important pour aider Sysco à respecter cet engagement. Nous sommes très précis quant à nos attentes vis-à-vis de nos associés lorsqu'il s'agit d'agir avec intégrité et d'être responsable d'incarner nos valeurs: **Favoriser l'Intégrité, S'engager envers l'inclusion, Travailler Ensemble, Définir l'excellence, et Croître de Manière Responsable.** Notre code de conduite mondial est guidé par ces valeurs, ces normes et ces attentes. Nous pensons qu'elles sont primordiales pour offrir un service exceptionnel, avec le plus haut niveau d'intégrité. Ce n'est pas par hasard si l'intégrité figure en premier.

Il est essentiel que vous vous engagiez à comprendre et à respecter le présent code. Si vous avez des questions ou des préoccupations sur ce qui est approprié ou si vous voyez quelque chose qui semble être une violation du présent code, veuillez nous en faire part. Vos préoccupations seront prises au sérieux et il n'y aura aucune répercussion contre toute personne ayant posé des questions ou fait part de ses préoccupations de bonne foi.

Nous comptons sur vous pour incarner nos valeurs et respecter le présent code. Nos valeurs sont ce sur quoi repose notre identité en tant qu'entreprise, la manière dont nous devons agir pour réaliser notre vision et ce que nous attendons de vous en tant que membre de la famille Sysco. Cet état d'esprit et cet engagement vont bien au-delà de notre responsabilité de mener nos activités dans le respect de la lettre et l'esprit de la loi.

Nous vous remercions d'incarner nos valeurs et, surtout, de votre engagement sans répit envers nos clients, nos collègues et nos communautés.

Cordialement,

A handwritten signature in black ink that reads "Kevin P. Hourican". The signature is fluid and cursive.

Kevin Hourican, président-directeur général



Notre responsabilité



Qui doit suivre le Code

Le Code de conduite (« Code ») s'applique à tous les associés Sysco, y compris tous les associés de nos sociétés d'exploitation, filiales, divisions et de nos sociétés affiliées, ainsi que de tous les agents et membres de notre Conseil d'administration Sysco lorsqu'ils exercent leurs fonctions respectives en tant qu'administrateurs. Vous avez la responsabilité de lire, comprendre et suivre le Code.

Dans ce Code, le terme « Sysco » est utilisé pour désigner Sysco Corporation, nos sociétés exploitantes, filiales, divisions et nos sociétés affiliées et le terme « associés » est utilisé pour désigner nos employés.

Le Code n'est pas un contrat de travail et ne crée aucun droit à l'emploi continu.

Agir avec intégrité en tout temps

Les normes juridiques, morales et éthiques les plus élevées en matière d'honnêteté, d'intégrité et d'équité doivent être appliquées dans la conduite des affaires de Sysco. Lorsque vous agissez au nom de Sysco, vous êtes responsable d'agir avec intégrité et de respecter les lois, règles, règlements fédéraux, provinciaux et locaux ainsi que la politique et le Code de la société. Ceci comprend le respect des lois de tous les pays où Sysco fait affaire.

Vous devriez également éviter d'avoir des comportements qui, même s'ils sont légalement autorisés, sont incompatibles avec les valeurs et les normes de Sysco. Si une partie du Code est en conflit avec les dispositions applicables de la loi, la loi a préséance. De plus, en tant que société mondiale, Sysco est engagée à respecter les lois des pays dans lesquels nous sommes actifs. Si vous avez des questions, veuillez consulter le Service juridique.

Les violations des lois, des règles, des règlements, des politiques de la société ou du Code peuvent avoir de graves conséquences. Cela peut impliquer une mesure disciplinaire qui peut aller jusqu'au licenciement, ainsi que de possibles sanctions civiles ou pénales.

Connaître vos responsabilités en tant que leader

Si vous êtes un gestionnaire, vous avez la grande responsabilité d'être un modèle positif pour votre équipe. Vous êtes responsable de créer un environnement où tous les associés sont appréciés, respectés et conscients que l'intégrité ne sera pas sacrifiée pour obtenir des résultats. L'environnement de travail créé



doit permettre à ceux qui sont sous votre responsabilité de poser des questions ou d'émettre des préoccupations sans craindre de représailles.

Il est de votre responsabilité de veiller à ce que votre équipe connaisse et comprenne les exigences du Code, des politiques et des lois en ce qui concerne leur travail. De plus, vous avez l'obligation de traiter rapidement les problèmes d'éthique lorsqu'ils vous sont signalés et de les transmettre aux échelons supérieurs, si nécessaire.

Les gestionnaires ont la responsabilité de reconnaître l'intégrité, d'encourager les associés à prendre de bonnes décisions et à renforcer nos valeurs.

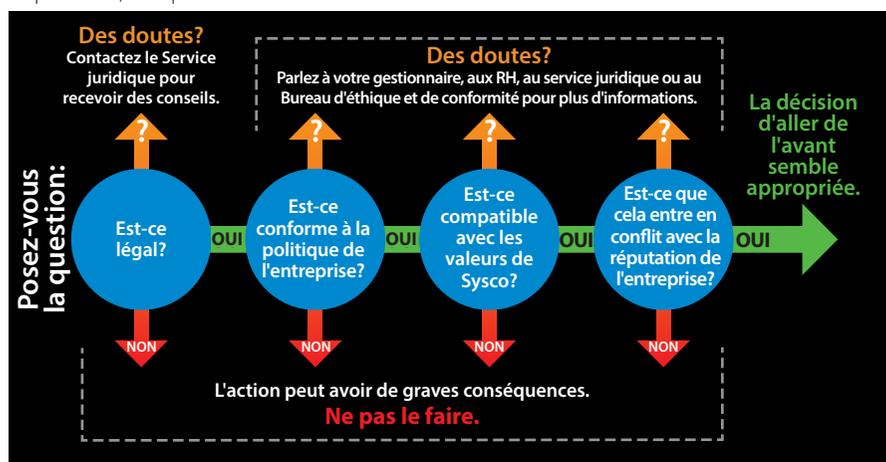
Utiliser l'arbre de prise de décision éthique

Notre réputation repose sur notre engagement envers nos valeurs fondamentales et notre capacité à prendre les bonnes décisions lorsque nous rencontrons un dilemme éthique ou un problème de conformité. Vos décisions peuvent avoir un impact important sur vous personnellement et sur la société dans son ensemble, de sorte que vous devez toujours agir de manière responsable, éthique et conforme.

Poser des questions et exprimer des préoccupations

Le Code et l'arbre de prise de décision éthique sont des outils servant à guider votre processus décisionnel lorsque vous rencontrez des problèmes éthiques difficiles. Il y aura des moments où vous pourriez avoir besoin de conseils additionnels sur la façon d'interpréter le Code, une politique de la société, une loi ou un règlement; ou vous pourriez voir ou soupçonner un comportement illégal ou contraire à l'éthique. Lorsque vous vous trouvez dans une de ces situations, vous êtes responsable de vous exprimer rapidement et de nombreuses ressources sont à votre disposition.

Vous pouvez parler avec votre gestionnaire immédiat, votre gestionnaire de niveau supérieur, le département des Ressources humaines, le Service juridique ou le Bureau d'éthique et de conformité. Vous disposez également d'une ressource supplémentaire, le Service d'éthique, le service d'assistance multilingue mondial de Sysco, que vous pouvez contacter par téléphone ou via le site Web. Elle est accessible à tous les associés, vendeurs, consultants, associés temporaires, entrepreneurs, sous-traitants ou fournisseurs pour exprimer des préoccupations.



Arbre de prise de décision éthique de Sysco

L'arbre de prise de décision éthique peut vous guider lorsque vous êtes incertain des mesures les plus appropriées à prendre en cas de décision difficile.

L'EXCELLENCE
avec **INTÉGRITÉ**

Le Service d'éthique :
Numéros sans frais disponibles

disponible
24 heures par jour,
7 jours par semaine.
Sûr, facile à utiliser
et confidentiel.

Signalement des préoccupations

Le Service d'éthique en ligne :
ethicsline.sysco.com

Si vous avez déjà des préoccupations au sujet d'une activité contraire à l'éthique ou illégale, contactez pas cela pour vous.

Service interdit les insultes ou les menaces personnelles ayant pour but de provoquer un signalement ou de nuire à une réputation personnelle.

Good thing
to be a
Sysco

Le service d'éthique

Le Service d'éthique est notre numéro sans frais géré par un tiers indépendant et est disponible 24 heures par jour, sept jours par semaine et 365 jours par an, dans le monde

entier, avec des numéros sans frais nationaux et des interprètes, si nécessaire. Vous pouvez également exprimer une préoccupation sur l'outil en ligne, ethicsline.sysco.com.

En tant qu'associé Sysco, vous êtes tenu de coopérer pleinement aux enquêtes internes et d'être sincère et direct. Le non-respect de ces exigences peut entraîner une mesure disciplinaire qui peut aller jusqu'au licenciement.

Toutes les préoccupations signalées sont prises au sérieux et fournies au Bureau d'éthique et de conformité. Pour aider Sysco à enquêter sur votre rapport, vous êtes encouragé à partager tous les renseignements que vous êtes à l'aise de fournir. Vous pouvez rester anonyme si vous le souhaitez, sauf lorsque la loi locale l'interdit.

Remarque : *En raison des lois locales relatives au respect de la vie privée dans certains pays et dans la région de l'Union européenne, le service d'éthique ne peut autoriser que certains types précis d'appels, tels que les questions comptables, financières, d'audit et de corruption. Dans ces pays, communiquez avec votre responsable des ressources humaines pour signaler d'autres problèmes.*

Vous avez plusieurs ressources à votre disposition. Notamment :

Votre superviseur ou votre chef de service

Les ressources humaines

Le Bureau d'éthique et de conformité

Le Service juridique

Le Service d'éthique 877-777-4020

Le Service d'éthique en ligne ethicsline.sysco.com



Ne PAS exercer de représailles - Nous interdisons les mesures de représailles

Nous nous efforçons de créer un environnement où les associés sont à l'aise d'exprimer des inquiétudes et sont convaincus que ces préoccupations recevront l'attention qu'elles méritent. Sysco interdit les représailles contre quiconque exprimant une préoccupation de bonne foi ou participant à une enquête interne ou externe. Cela signifie qu'un associé qui a soulevé une préoccupation honnête, sincère et complète, à sa connaissance, ne peut pas et ne doit pas être la cible de représailles.

Les mesures de représailles pourraient inclure, sans s'y limiter, le licenciement, la rétrogradation de l'emploi, l'intimidation, l'humiliation, l'exclusion et les menaces. Les représailles ne seront pas tolérées.

Nous nous efforçons de créer un environnement où les associés peuvent faire part de leurs préoccupations et être confiants quant à la résolution de celles-ci.

Cependant, si vous exprimez une préoccupation de mauvaise foi (c. à d., sachant une préoccupation fautive, vous la signalez avec une intention malveillante), vous ne serez pas protégé et pourriez faire l'objet d'une mesure disciplinaire, y compris la résiliation.

Si vous pensez que vous ou quelqu'un que vous connaissez avez été victime de représailles, communiquez avec l'une des ressources dans la section « Poser des questions et exprimer des préoccupations » du Code.

Application de notre code

Le Bureau d'éthique et de conformité de Sysco est responsable de l'application et de la promotion du Code. Vous êtes cependant responsable, tous les jours et dans chaque interaction, de vivre nos valeurs, de suivre les exigences du Code et les politiques de la société et de respecter la loi.



Sysco se réserve le droit de modifier n'importe quel aspect du programme d'éthique et de conformité, y compris, sans s'y limiter, le Code et les politiques de la société, à tout moment, pour quelque raison que ce soit.

Dérogations au Code

Toute demande de dérogation au Code pour un associé doit être préalablement soumise au Bureau d'éthique et de conformité et préalablement approuvée par le Service juridique et le Directeur Général. De telles dispenses, si elles sont accordées, seront rapportées annuellement à la gouvernance d'entreprise et au comité de nomination du conseil d'administration de Sysco.

Toute demande de dérogation au Code pour un membre de la haute direction ou

un membre du Conseil d'administration doit être préalablement soumise à l'avocat général et approuvée à l'avance par l'avocat général et le Comité de gouvernance d'entreprise et de nomination du Conseil d'administration et communiquée au Conseil d'administration. Si le président de ce comité demande une dérogation, l'avocat général et le président du conseil d'administration doivent approuver la dérogation à l'avance. Si la loi l'exige, les dispenses seront divulguées rapidement.





Notre environnement de travail



Soutenir les droits de la personne

Le respect et la protection des droits fondamentaux de la personne sont d'une importance cruciale pour nous. Nous travaillons dans le monde entier tout en respectant les droits fondamentaux de la personne, y compris les droits des associés d'avoir des salaires et des avantages équitables conformément aux lois locales, un environnement de travail sain et sûr, la liberté d'association, un milieu de travail sans harcèlement ni discrimination et où le travail des enfants, le travail forcé et la traite des êtres humains sont interdits.

Nous nous attendons à ce que chaque fournisseur avec qui nous faisons affaire applique ces mêmes principes et se conforme à notre Code de conduite du fournisseur.

S'il existe une atteinte, réelle ou soupçonnée, aux droits de la personne, communiquez avec l'une des ressources dans la section « Poser des questions et exprimer des préoccupations » du Code.

Faire preuve de respect envers tous

Milieu de travail sans harcèlement

Tous les associés ont le droit de travailler dans un environnement exempt de harcèlement, d'intimidation et de discrimination. Nous ne tolérons aucune forme d'abus ou de harcèlement.

Cela comprend, mais n'est pas limité à, des comportements indésirables verbaux, visuels, physiques ou autres qui créent un environnement de travail intimidant, offensant ou hostile, ainsi que toute forme de harcèlement sexuel.

Sysco s'attend à ce que tous les associés contribuent à un environnement de travail positif et inclusif où chaque individu est traité avec dignité et respect.

Apprécier la diversité et l'inclusion

Nous apprécions la diversité des antécédents, talents, expériences, perspectives et idées qui proviennent d'une main-d'œuvre et d'un environnement diversifiés et nous les considérons comme un avantage concurrentiel. La diversité alimente l'innovation qui peut nous aider à mieux servir nos clients.

L'intimidation sous toutes ses formes est strictement interdite.

Nous reconnaissons que notre succès réside dans notre capacité à traiter tout le monde avec respect, à valoriser les points de vue de chacun et à promouvoir un environnement où l'ouverture et la confiance sont



encouragées et mises en valeur. Nous valorisons la diversité et l'inclusion afin de créer un environnement de travail positif aussi diversifié que les clients et les communautés que nous servons.



Milieu de travail sans discrimination

Notre personnel à travers le monde est composé des compétences uniques de nombreuses personnes. Nous croyons que tous les associés devraient être traités équitablement et avoir une chance égale de réussir. Par conséquent, nous ne tolérerons jamais la discrimination. Toutes les décisions liées à l'emploi, y compris notamment le recrutement, l'embauche, le licenciement, la promotion et la compensation doivent être fondées sur le mérite.

Nous estimons que tous les associés doivent être traités équitablement et avoir les mêmes chances de réussir.

Les décisions liées à l'emploi ne devraient jamais être basées sur l'âge, le sexe, l'identité/l'expression de genre, l'orientation sexuelle, la race, la couleur, l'ethnicité, l'origine nationale, la religion, la déficience physique ou mentale, le statut d'ancien combattant, l'état matrimonial ou tout autre statut légalement protégé.

Assurer un environnement de travail sûr et sain

Sécurité du milieu de travail

Il est extrêmement important pour nous de protéger la santé et la sécurité au sein de notre environnement de travail et des communautés dans lesquelles nous sommes actifs. Chacun de nous est responsable d'agir de manière à nous protéger et protéger les autres.



Nos responsabilités

- Soyez attentif aux risques pour la santé et la sécurité et ayez connaissance des procédures d'urgence de votre lieu de travail.
- Suivez toujours les procédures de sécurité et du milieu de travail de Sysco et prévoyez que les tiers et les visiteurs feront de même.
- N'effectuez que des tâches pour lesquelles vous êtes qualifiés et avez reçu la formation appropriée.
- Exprimez-vous si vous êtes invité à faire quelque chose que vous pensez être dangereux ou si vous voyez quelqu'un

d'autre effectuer une tâche que vous jugez dangereuse ou si la personne n'est pas formée correctement.

- Signalez immédiatement tout accident, toute blessure, maladie ou situation dangereuse.
- Exprimez-vous si vous soupçonnez qu'un équipement ou un véhicule ne fonctionne pas correctement et peut être dangereux.
- Assurez-vous que votre rendement n'est pas compromis, par exemple, par un manque de sommeil ou par la consommation d'alcool ou de toute drogue, y compris de médicaments sur ordonnance ou en vente libre.

Toute menace ou tout acte de violence en milieu de travail commis par ou contre des associés ne sera pas toléré et doit être signalé immédiatement au superviseur de l'associé et à toute autre partie appropriée. La possession ou l'utilisation non autorisée

d'armes dans le milieu de travail, sur les lieux de la société ou dans les activités de l'entreprise est également strictement interdite.

Toxicomanie

Nous nous engageons à maintenir un milieu de travail exempt des effets de l'utilisation illégale ou de l'abus de drogues et d'alcool. Les drogues peuvent inclure des drogues illégales, des substances réglementées ou des médicaments sur ordonnance mal utilisés.

Nous interdisons également la fabrication, possession, distribution, vente ou utilisation illicite de drogues illégales ou de substances réglementées pendant le travail ou sur les sites de Sysco. Ces activités sont strictement interdites parce qu'elles menacent notre capacité à fournir un service exceptionnel à nos clients et elles compromettent la sécurité de nos associés et du public.





Nos clients et partenaires commerciaux



Nos clients

Fournir un service exceptionnel

Notre mission est de commercialiser et de livrer d'excellents produits avec un service exceptionnel. Nous faisons cela en traitant équitablement les clients et les partenaires commerciaux. Nous nous efforçons de comprendre et de répondre à leurs besoins tout en restant fidèles à nos valeurs et nos normes éthiques.

*Notre mission est de vendre
et de livrer d'excellents
produits et services avec
une qualité de service
exceptionnelle.*

S'engager dans un traitement honnête et équitable

Agir avec intégrité est la façon dont nous construisons et entretenons des relations avec nos clients. Dans toutes les interactions avec les clients, vous devez :

- Respecter les droits de nos clients et faire affaire honnêtement et équitablement avec eux.
- Gagner la confiance grâce à un meilleur prix, une qualité et un service supérieurs plutôt qu'avec des pratiques commerciales non éthiques ou illégales.

- Évitez toute pratique injuste ou trompeuse et présentez toujours les produits et services de Sysco de manière honnête et directe.
- Négociez et réalisez tous les contrats de manière juste et éthique et en respectant strictement toutes les lois et tous les règlements applicables et, le cas échéant, les termes du contrat.
- Essayez de résoudre rapidement et équitablement les différends.

Assurez la sécurité et la qualité des produits

Vous êtes responsable de fournir de la valeur à nos clients en maintenant la sécurité et la qualité des produits que nous livrons. Cela s'aligne avec notre vision d'être le partenaire commercial le plus apprécié et le plus fiable de nos clients. Cela s'aligne également avec nos objectifs stratégiques visant à :

- Profondément enrichir l'expérience consistant à faire affaire avec Sysco.
- Améliorer continuellement la productivité dans tous les domaines de nos activités.
- Améliorer les offres grâce à un programme d'innovation centré sur le client.
- Tirer parti du talent, de la structure et de la culture pour générer des performances.
- Évaluer en permanence de nouveaux potentiels de vente et les performances commerciales actuelles.



Nos fournisseurs

Chercher des fournisseurs qui excellent

Les fournisseurs sont des partenaires commerciaux de confiance dans la réalisation de notre mission. Ils comprennent tout tiers vendeur, fournisseur de produits ou de services, consultant ou entrepreneur qui nous fournit des biens ou des services. Les normes d'excellence et d'intégrité que nous nous sommes fixées s'adressent également à eux. Ils doivent agir conformément au Code de conduite du fournisseur, suivre toutes les lois applicables régissant leur travail, ainsi que remplir leurs obligations contractuelles lorsqu'ils travaillent pour Sysco. Le non-respect de cette consigne peut entraîner la fin de leur relation avec Sysco.



En outre, les cadeaux ou les divertissements ne doivent jamais être donnés, offerts, demandés ou acceptés par tout fournisseur ou partenaire commercial potentiel ou existant avec lequel nous sommes en

négociation de contrats. Pour plus de renseignements, consultez les sections « Respecter les règles concernant les cadeaux et les divertissements » et « Anticorruption » du Code.

Nous traitons toutes les informations confidentielles et la propriété intellectuelle de nos fournisseurs comme nous traitons les nôtres. Nous ne partagerons pas ces informations à moins d'y être obligés par une loi applicable et expressément autorisés à le faire.

Assurez-vous du respect de notre Code de conduite du fournisseur

Ceux qui travaillent en notre nom pour fournir des biens et des services peuvent potentiellement grandement ternir notre réputation s'ils se comportent de manière illégale ou contraire à l'éthique. C'est la raison pour laquelle tous les vendeurs et fournisseurs et chacune de leurs installations qui fournissent des biens à Sysco doivent également se conformer à notre Code de conduite du fournisseur et à toutes les lois et réglementations applicables dans les pays où ils sont actifs s'ils souhaitent travailler avec nous.

Q et R

Q : Je participe à une réunion d'association professionnelle et plusieurs membres discutent de stratégie de prix. Que dois-je faire?

R : Si une question, telle que la stratégie de prix, est discutée entre des concurrents, il est possible qu'une fixation des prix ou une collusion puisse se produire ou que cela soit perçu comme tel. Pour cette raison, de nombreux pays, y compris les États-Unis, interdisent la discussion de prix entre des concurrents. Si vous vous trouvez dans cette situation, il est extrêmement important que vous vous retirez de la réunion immédiatement. Informez rapidement le Service juridique de Sysco de ce que vous avez observé.

Nos concurrents

Être respectueux des concurrents

- Nous travaillons dans un environnement mondialisé en nous appuyant sur la qualité de nos associés ainsi que sur les produits et les services exceptionnels que nous fournissons. Cela signifie que nous n'exprimons jamais de commentaires sur les produits ou les services d'un concurrent d'une manière inexacte ou mensongère. Cela n'est jamais acceptable.
- Nous devrions toujours respecter les informations confidentielles et la propriété intellectuelle de nos concurrents.

Évitez les activités antitrust et anticoncurrentielles

- Les lois antitrust et anticoncurrentielles existent pour promouvoir une concurrence saine et un marché équitable où tous les acteurs ont une opportunité similaire d'offrir d'excellents services et produits basés sur des facteurs tels que l'innovation, la qualité, le prix, le service exceptionnel et la réputation. Pour cette raison, vous ne devez jamais participer à des activités avec des concurrents qui violent ou qui semblent violer les lois antitrust ou anticoncurrentielles.
- Les activités interdites avec les concurrents comprennent la conclusion d'ententes (formelles, informelles, écrites ou verbales) afin de se partager des clients, des ventes ou des territoires, de fixer des prix ou d'autres conditions de vente, de coordonner des offres ou de s'engager dans toute autre activité qui semblerait violer les lois antitrust ou anticoncurrentielles. Il y a des sanctions et des conséquences juridiques sévères pour les entreprises et les individus qui enfreignent ces lois. Les lois liées dans ce domaine sont complexes, alors si vous avez des questions ou si vous avez besoin de conseils, consultez le Service juridique.

Collecter légitimement de l'information sur le marché

- L'information sur le marché nous donne ce qu'on appelle l'intelligence concurrentielle, c'est-à-dire des renseignements sur les produits, les clients et les concurrents, pouvant aider à prendre des décisions stratégiques. Elle doit toujours être obtenue de manière équitable, éthique et à l'aide de moyens légitimes tels que les conférences publiques, les rapports annuels, les revues professionnelles, etc. Elle ne doit jamais être obtenue par des méthodes illégales ou non éthiques telles que le vol, l'atteinte à la vie privée ou par le biais de collègues d'un employeur antérieur.

Q et R

Q : Puis-je prétendre être un client pour obtenir des renseignements sur les prix de nos concurrents?

R : *Non. Obtenir des renseignements sur un concurrent en falsifiant votre identité ou en incitant un employé du concurrent ou un tiers à divulguer de l'information confidentielle est inapproprié et potentiellement illégal. Rassembler des renseignements sur nos concurrents est une activité commerciale légitime lorsqu'elle est faite de manière légale et éthique.*





Nos pratiques commerciales



Éviter les conflits d'intérêts

Nous avons tous l'obligation d'agir dans l'intérêt de Sysco et d'éviter les conflits d'intérêts. Un conflit d'intérêts peut survenir lorsque vos activités ou relations personnelles incommode ou influencent votre capacité à agir objectivement et dans l'intérêt de Sysco. Les conflits d'intérêts, perçus ou réels, peuvent nuire à notre réputation, diminuer la valeur pour les actionnaires et vous exposer ou exposer Sysco à des responsabilités légales.

Vous devez diligemment éviter de tels conflits et les divulguer lorsqu'ils surviennent. Dans de nombreux cas, ils peuvent être résolus rapidement par une discussion ouverte et honnête et des mesures peuvent être mises en place pour les éliminer ou les atténuer.

Un conflit d'intérêts peut survenir de plusieurs façons et il peut impliquer non seulement vous-même, mais un membre de la famille, un ami ou quelqu'un avec qui vous avez un lien personnel étroit. Voici quelques situations courantes pouvant entraîner un conflit d'intérêts :

Opportunités d'affaires extérieures

- S'engager dans des activités qui sont ou qui semblent être en concurrence avec Sysco et aider d'autres personnes, comme des membres de la famille, à faire de même.

- Utiliser des opportunités découvertes grâce à l'utilisation de la propriété, de l'information ou d'un poste chez Sysco pour votre avantage personnel ou celui de quiconque en dehors de Sysco.
- S'engager dans un emploi ou une activité à l'externe susceptible de nuire à vos tâches ou à votre rendement chez Sysco, d'influencer ou sembler influencer vos décisions d'affaires ou d'interférer avec vos responsabilités chez Sysco.
- Recevoir ou utiliser de l'information, des installations, de l'équipement ou des ressources de Sysco pour votre avantage personnel ou celui d'autrui.

Travailler avec des membres de la famille

- Agir au nom de Sysco dans toute transaction avec une autre entreprise où vous ou des membres de votre famille avez un investissement important (financier ou autre) ou avec une entreprise qui emploie un membre de votre famille ayant des responsabilités de gestion.
- Embaucher ou superviser un membre de la famille, ou avoir une liaison hiérarchique directe ou indirecte avec un membre de la famille.



Un « membre de la famille » est une conjointe ou un conjoint, un enfant, une sœur ou un frère, un parent, un grand-parent, un petit-enfant, une nièce ou un neveu, une tante ou un oncle, un cousin, un enfant du conjoint, un conjoint d'un parent ou un membre de la belle-famille.

Avoir un membre de la famille qui travaille ou agit comme partenaire ou fournisseur commercial ne signifie pas, en soi, qu'il y a un conflit d'intérêts. Toutefois, cela peut constituer un conflit d'intérêts si vous participez à cette relation commerciale (c.-à-d. l'embauche, la gestion du contrat, la négociation, etc.). Par conséquent, discutez de ces relations, si elles se présentent, avec votre gestionnaire et divulguez-les rapidement.

Relations personnelles en milieu de travail

Avoir ou développer une relation amoureuse avec un collègue qui est votre subordonné (direct ou indirect) ou dont vous êtes responsable des décisions liées à son emploi (c.-à-d. salaire, évaluation du rendement, promotion/rétrogradation, etc.). Si une relation amoureuse se développe entre un superviseur et son subordonné direct ou indirect, le superviseur doit la divulguer rapidement aux ressources humaines et remplir un formulaire de divulgation de conflit d'intérêts afin que les mesures appropriées puissent être prises pour résoudre le conflit.

Investissements personnels

Une participation financière (directe ou indirecte) importante de membres de votre famille ou de vous-même dans un concurrent, fournisseur, vendeur, client ou une autre entreprise qui fait ou cherche à faire affaire avec Sysco. En général, il n'y a pas de conflit d'intérêts si vous ou un membre de la famille détenez des actions ne dépassant pas un pour cent (1 %) des titres de participation en circulation de l'entreprise. Ces restrictions ne s'appliquent pas aux fonds communs de placement ou à des placements similaires où vous n'avez aucun contrôle direct des titres particuliers du fonds.

Q et R

- Q: Ma famille et moi-même ouvrons une petite entreprise de distribution de produits alimentaires pour alimenter les restaurants ruraux de notre village natal. Puis-je utiliser la liste des distributeurs auquel j'ai accès grâce à mon poste chez Sysco pour nous aider à développer une petite base de distributeurs?**
- R:** *Cette activité pourrait favoriser une concurrence entre vous, votre famille et Sysco, ainsi que vous permettre d'accéder à des ressources de Sysco pour votre bénéfice personnel et celui d'autres personnes. Ces deux éléments sont interdits. De plus, la liste des distributeurs est une information confidentielle de Sysco dont le mauvais usage ou la diffusion non autorisée pourrait entraîner de graves conséquences pour vous.*
- Q: Ma sœur possède un petit restaurant. Puis-je travailler en tant qu'associé marketing pour le compte de Sysco au service du restaurant de ma sœur?**
- R:** *Vous devriez annoncer à votre superviseur que le restaurant appartient à votre sœur et remplir un formulaire de déclaration de conflits d'intérêts. Si un autre associé peut être assigné au service auprès du restaurant de votre sœur, alors le superviseur doit favoriser cette option. La plupart du temps, vous ne serez pas autorisé à travailler en tant qu'associé marketing pour un restaurant appartenant ou étant géré par un membre de votre famille. Cependant, si vous travaillez sur un territoire rural, vous pourriez possiblement être la seule personne en mesure de travailler auprès du restaurant. Dans ce cas, votre superviseur pourrait vous y autoriser, à la condition de respecter le Code. Cela implique que vous n'offriez pas à votre sœur de « remises » que vous ne proposeriez pas à d'autres clients Sysco, que vous ne communiquiez pas d'informations confidentielles Sysco à votre sœur et que vous agissiez toujours dans l'intérêt de Sysco lorsque vous faites affaire avec le restaurant de votre sœur.*

Q et R

Q: J'occupe un nouveau poste chez Sysco et je travaille directement avec les distributeurs. L'entreprise de ma sœur collabore avec Sysco depuis longtemps et est un des plus importants fournisseurs de Sysco. Que dois-je faire?

R: *Vous devez rapidement aborder et communiquer à propos de cette relation avec votre gestionnaire et remplir un formulaire de déclaration de divulgation de conflit d'intérêts. Il/elle sera en mesure de vous fournir des conseils sur la manière de résoudre ce conflit d'intérêts.*

Avantages personnels indus

Ni vous ni un membre de votre famille ne pouvez recevoir d'avantages financiers ou personnels de personnes ou d'entreprises avec lesquelles nous faisons ou cherchons à faire affaire, sauf si cela est fait en conformité avec nos règles sur les cadeaux et les divertissements. Pour plus de renseignements, consulter la section « Respecter les règles concernant les cadeaux et les divertissements » du Code.

Devoir de divulgation

Vous devez divulguer les conflits d'intérêts, potentiels ou réels, en remplissant un formulaire de divulgation de conflit d'intérêts. Vous pouvez trouver le formulaire sur notre site intranet ou en communiquant avec le Bureau d'éthique et de conformité. Le fait d'avoir un conflit d'intérêts, dans la plupart des cas, n'est pas en soi une violation du Code, mais ne pas le divulguer constitue une violation.

Maintenir des registres commerciaux véridiques, précis et complets

Tenir des registres précis est essentiel chez Sysco. Nous avons la responsabilité de maintenir des registres commerciaux véridiques, précis et complets. Les partenaires commerciaux, les fonctionnaires

et le public comptent sur nos divulgations et registres commerciaux précis et complets.

Un registre commercial peut inclure, mais sans s'y limiter, des documents de paie, des cartes de pointage, des feuilles de calcul, des accords juridiques, des factures, des bons de commande, de l'information dans des déclarations auprès d'agences gouvernementales, des rapports de frais de voyage et de dépenses, des relevés d'inspection, des registres de matières dangereuses et des déclarations d'accidents.

Vous ne devriez jamais omettre, falsifier, infirmer, altérer ou dissimuler toute information ou déformer les faits pour votre avantage ou celui d'autrui et vous ne devriez jamais encourager ou autoriser quiconque à le faire. Il s'agit d'une fraude et cela est strictement interdit.

Qu'est-ce qu'un « document commercial »?

Un « document commercial » inclut tout document ou communication papier ou électronique qui est tenu à jour dans le cadre d'activités commerciales. Cela inclut une grande variété d'information incluant notamment : présentations, feuilles de calcul, documents de paie, cartes de pointages, documents de participation, accords légaux, informations de déclaration pour les agences gouvernementales, enregistrements d'inventaires, factures, ordres d'achat, tests de recherches de marchés, tests en laboratoires, tests de contrôle qualité, voyages et notes de frais, rapports d'inspection, registres des déplacements, enregistrements du matériel dangereux, rapports d'accidents et plans d'affaires.

Cette responsabilité s'applique à tout le monde, pas seulement au personnel de comptabilité, de finance, de ressources humaines et de paie de Sysco. Une tenue de documents précise reflète la réputation et la crédibilité de Sysco et permet également



de respecter nos obligations légales, financières, contractuelles et réglementaires.

Si vous pensez qu'une violation a eu lieu, vous devez la signaler au Service juridique, au Bureau d'éthique et de conformité (directement ou par le service d'éthique) ou au Comité d'audit du Conseil d'administration.

Respecter les principes de comptabilité financière et les exigences en matière de divulgation publique

Notre obligation légale, ainsi que notre obligation envers les actionnaires de Sysco, exige que nos rapports financiers, nos déclarations, nos certifications et nos registres indiquent en tout temps précisément et de façon honnête notre situation financière. Ils doivent également suivre les principes comptables généralement acceptés ainsi que les contrôles internes, politiques et procédures de Sysco.



Le public et les investisseurs comptent sur l'intégrité de l'information que nous indiquons dans nos communications publiques. Nous devons toujours fournir

des renseignements opportuns, exacts, complets, justes, objectifs, pertinents et compréhensibles dans les rapports et les documents que nous déposons ou soumettons aux organismes gouvernementaux et de réglementation et dans toute autre communication publique.

Soutenir les audits et les enquêtes

Il est attendu de vous que vous soyez totalement honnête, direct et pleinement coopératif lors de tout audit ou toute enquête interne ou externe. Vous ne devez jamais cacher, modifier ou détruire tout document ou renseignement demandé en prévision d'une enquête. Vous devez aussi ne jamais tenter d'influencer de manière inappropriée les résultats d'un audit ou d'une enquête.

Si vous recevez une demande d'information d'un organisme du secteur public ou de réglementation en ce qui concerne une procédure judiciaire, vous devez communiquer immédiatement avec le Service juridique pour obtenir de l'aide.

Respecter les règles concernant les cadeaux et les divertissements

La promotion de la bonne volonté et des relations de travail fructueuses est importante. Il y a des moments où vous pourriez envisager d'offrir ou d'accepter un cadeau ou un divertissement avec un client ou un partenaire commercial.

Les cadeaux et les divertissements signifient quelque chose de valeur et comprennent, sans s'y limiter, des repas, des billets pour des événements, des paniers-cadeaux, des cartes-cadeaux, des prêts, etc.

Vous ne devez jamais offrir, fournir, accepter ou solliciter des cadeaux ou des divertissements pour votre utilisation personnelle ou l'utilisation d'autrui, lorsque cela influence ou semble influencer de manière inappropriée les décisions commerciales ou offrir un avantage injuste.

Consultez les renseignements sur la page suivante montrant les types de cadeaux et de divertissements généralement acceptables, jamais acceptables et

discutables. Certains départements peuvent imposer d'autres restrictions.



Acceptables (ne nécessitant aucune approbation préalable.)

- Les cadeaux ou divertissements modiques (tels que les repas d'affaires, les articles promotionnels, les paniers de vacances, etc.) de 75 USD ou équivalent à cette somme, donnés ou reçus d'une seule source (entité) par année; et
- Le cadeau ou le divertissement a un objectif commercial légitime et la nature et la fréquence de l'occasion sont raisonnables; et
- Le cadeau ou le divertissement est autorisé en vertu des lois qui s'appliquent au bénéficiaire et le bénéficiaire du cadeau est autorisé à l'accepter.



Jamais acceptables (inacceptables en fait ou apparence — ne procédez pas.)

- Offrir, donner, demander ou accepter
 - Tout ce qui est illégal, désagréable, offensant ou gênant pour Sysco;
 - Argent comptant ou équivalent;
 - Des cadeaux ou des divertissements en échange de faire ou promettre de faire quelque chose en retour (contrepartie);
 - Des cadeaux ou des divertissements qui ne sont pas conformes aux règles de Sysco ou à la loi ou aux règles de l'entreprise du bénéficiaire;

- Des cadeaux ou des divertissements qui cherchent à
 - Obtenir ou maintenir des activités ou un avantage indu pour Sysco;
 - Influencer l'action ou la décision d'un fonctionnaire; ou
 - Inciter un fonctionnaire à utiliser ou abuser de son influence à quelque fin que ce soit.

Vous ne pouvez utiliser votre argent ou vos ressources pour des cadeaux ou des divertissements au-delà de la limite en dollars pour un client, un vendeur ou un fournisseur.

Il vous est interdit d'offrir, de donner, de demander ou d'accepter des cadeaux ou des divertissements dans le cadre d'un appel d'offres concurrentiel ou avec un potentiel ou existant fournisseur ou partenaire commercial avec lequel nous négocions activement des contrats.



Discutables (nécessitant des directives ou des approbations supplémentaires.)

- Des cadeaux ou des divertissements qui dépassent les limites en dollars.

Les « cadeaux » n'incluent pas les concours de ventes ou les programmes incitatifs commandités par la société. De même, des cadeaux ou des rabais offerts à un grand groupe d'associés dans le cadre d'un accord entre Sysco et un client, fournisseur ou vendeur peuvent être acceptés par les associés de Sysco et utilisés comme prévu par le client, fournisseur ou vendeur, à condition que l'approbation appropriée d'un membre de la haute direction de Sysco ait été obtenue.



Q et R

Q: Je travaille en étroite collaboration avec un distributeur et le représentant du distributeur m'a offert un magnifique collier après le succès du lancement du projet auquel son entreprise participe. Puis-je l'accepter?

R: *Non. Vous ne devez pas l'accepter même si sa valeur est inférieure ou égale à 75 USD, car ce n'est pas donné lors d'un moment où des cadeaux sont normalement échangés. De plus, le cadeau est offert comme une récompense par rapport à la conduite des affaires de la compagnie et est inapproprié.*

Vous devriez rendre le cadeau avec un message expliquant que, bien qu'apprécié, il est contraire aux règles de la société d'accepter des cadeaux pour cette occasion. Un cadeau acceptable serait par exemple un panier de fruits d'une valeur inférieure ou égale à 75 USD offert durant les vacances.

Q: Un distributeur potentiel souhaitant faire affaire avec Sysco m'invite à dîner au moins deux fois par mois. Que dois-je faire?

A: *Accepter des invitations à dîner est autorisé si votre rencontre porte sur un objectif commercial, cependant des repas fréquents et extravagants peuvent créer un conflit d'intérêts. De plus, vous devez vous assurer que le coût du repas ne dépasse pas 75 USD ou son équivalent, comme spécifié dans le Code.*

Les forfaits de vacances, hébergements d'hôtel, voyages à l'extérieur de la ville ou autres éléments de valeur similaires en rapport avec les voyages d'affaires et les divertissements sont considérés comme des cadeaux et sont soumis aux principes décrits dans le Code. Vous devez toujours obtenir l'approbation préalable de votre superviseur (et si votre superviseur n'est pas un dirigeant de Sysco Corporation ou l'une de ses filiales,

le dirigeant auquel votre superviseur rends des comptes) avant d'accepter un forfait de vacances, un hébergement d'hôtel, un voyage ou d'autres éléments de valeur similaires d'un client ou fournisseur de Sysco, même si cela est fourni dans le cadre d'un voyage d'affaires.



Votre superviseur ou le dirigeant pertinent a le pouvoir discrétionnaire de refuser l'approbation pour quelque raison que ce soit; de plus, votre superviseur et le dirigeant pertinent n'ont pas l'autorité d'approuver la demande si les articles ne sont pas à la fois raisonnables et appropriés dans les circonstances.

Pour savoir si l'acceptation de cadeaux ou de divertissements est conforme au Code, vous devriez consulter votre gestionnaire, le Bureau d'éthique et de conformité ou le Service juridique, avant d'offrir ou d'accepter un cadeau ou un divertissement.

Cadeaux aux fonctionnaires

Offrir des cadeaux, des divertissements ou quelque chose de valeur à tout fonctionnaire ou employé d'un gouvernement local ou étranger est un acte très réglementé et souvent interdit. Vous ne devez jamais offrir, promettre, fournir ou autoriser le don ou le paiement d'argent ou de toute autre chose de valeur, directement ou indirectement, à tout fonctionnaire pour :

- Obtenir ou maintenir des activités ou pour gagner un avantage indu pour Sysco;
- Influencer l'action ou la décision d'un fonctionnaire; ou
- Inciter un fonctionnaire à utiliser ou abuser de son influence à quelque fin que ce soit.

De plus, vous ne devez jamais solliciter ou accepter de la part d'un fonctionnaire, d'un employé ou d'une entité, qu'il soit potentiel ou réel, aucun bien de valeur donné avec l'intention d'influencer de manière inappropriée vos actions ou décisions.

Remarque : *La loi fédérale américaine interdit tous les cadeaux aux membres du Congrès et aux employés du gouvernement. Pour savoir si une certaine conduite est permise ou interdite, vous pouvez toujours entrer en contact avec le Bureau d'éthique et de conformité ou le Service juridique.*

Le saviez-vous...

Les employés du gouvernement incluent les employés ou agents de tout gouvernement fédéral, provincial ou local. Cela inclut, sans s'y limiter, les membres et le personnel du Congrès américain et les membres et le personnel des agences du pouvoir exécutif fédéral.

Dans certaines circonstances, donner un cadeau, un divertissement ou autre chose de valeur (même un petit cadeau des Fêtes) à un fournisseur de soins de santé, comme un hôpital ou un foyer de soins de longue durée, pourrait enfreindre les lois fédérales sur les pots-de-vin. Pour cette raison, Sysco interdit de donner tout cadeau, divertissement ou autre élément de valeur à tout fournisseur de soins de santé ou à leurs employés à toute fin sans approbation préalable écrite de l'avocat général de Sysco.



Respecter toutes les lois et tous les règlements régissant les interactions

Sysco s'engage à se conformer à toutes les lois et tous les règlements qui s'appliquent à la société dans toutes les régions du monde où nous opérons.

Anticorruption

Sysco interdit expressément et a une tolérance zéro pour toute forme de corruption. Cela s'applique non seulement à nos activités commerciales, mais également aux tiers, agents, consultants, fournisseurs, entrepreneurs et à quiconque agissant en notre nom. Pour Sysco et les individus, il y a de sérieuses conséquences juridiques et de réputation pour toute violation des règles anticorruption, de telles violations pouvant vous exposer à des mesures disciplinaires pouvant aller jusqu'au licenciement. Veuillez consulter la Politique mondiale anticorruption pour plus de renseignements.



Exemples de « représentants gouvernementaux » soumis aux lois anticorruption

Ils comprennent :

- Les employés et agents d'organisations gouvernementales ou contrôlées par un gouvernement.
- Les fonctionnaires ou employés, qu'ils soient élus ou nommés, d'un gouvernement local, provincial ou national (cela inclut les personnes occupant des postes législatifs, administratifs et judiciaires).
- Les représentants de partis politiques et les candidats à des fonctions politiques.
- Les membres des organismes d'application des lois, notamment les militaires, les polices locales et autres corps policiers.
- Les directeurs des achats des compagnies aériennes, des universités, des écoles ou des hôpitaux contrôlés par un gouvernement.

Le saviez-vous...

La plupart des pays disposent de lois anticorruption interdisant de soudoyer tout représentant du gouvernement. Certains pays, comme le Royaume-Uni à travers le Bribery Act, interdisent toute corruption (d'un représentant d'un gouvernement ou de tout individu). Aux États-Unis, le Foreign Corrupt Practices Act (« FCPA ») criminalise toute corruption d'un représentant gouvernemental. Celui-ci s'applique à toutes les activités de Sysco à travers le monde.

*Sysco interdit
expressément et a une
tolérance zéro pour toute
forme de corruption.*

Fausse réclamation et déclarations

Aux États-Unis, le False Claims Act (FCA) impose une responsabilité à la fois aux particuliers et aux entreprises (généralement des entrepreneurs fédéraux) qui fraudent les programmes gouvernementaux. Effectuer sciemment une fausse déclaration au gouvernement est un crime pouvant exposer Sysco, ainsi que vous personnellement, à des sanctions civiles ou pénales, en plus de vous exposer à des mesures disciplinaires pouvant aller jusqu'au licenciement.

Délit d'initié

Vous devez vous conformer à toutes les lois sur les valeurs mobilières et il vous est expressément interdit de négocier ou de partager de l'information sur les titres de Sysco ou de toute entreprise lorsque vous êtes en possession d'informations importantes et non publiques relatives à Sysco ou à notre activité. Cette interdiction s'applique également à d'autres entreprises (c.-à-d. les clients, fournisseurs, vendeurs et partenaires commerciaux de Sysco) si vous avez des informations importantes et non publiques sur cette entreprise que vous avez obtenues de votre poste chez Sysco.

Il est également interdit de transmettre de l'information privilégiée, importante, et non publique (également appelée « tuyau ») à d'autres personnes pouvant agir sur cette information.

Vous devriez également éviter de discuter de ce type d'information partout où d'autres personnes peuvent l'entendre, comme dans les transports en commun, les restaurants ou les ascenseurs.

Pour plus de renseignements, consultez la Politique en matière de négociation des titres de la société.

Commerce mondial - Lois d'exportation et d'importation et sanctions commerciales

Il y a plusieurs lois complexes concernant l'importation ou l'exportation de biens, services et technologies à travers les frontières nationales. Vous devez respecter ces lois indépendamment d'où vous vous trouvez. Si les lois américaines entrent en conflit avec une loi commerciale locale, la loi américaine s'applique.

Nos transactions commerciales sont soumises à divers lois et contrôles commerciaux qui réglementent l'importation et l'exportation, y compris :

- Des contrôles d'exportations, restrictions commerciales, embargos commerciaux, boycottages et sanctions économiques légales imposés par le gouvernement; et
- Les lois anti-boycottage qui interdisent aux entreprises de participer ou de coopérer à un boycottage international qui n'est ni approuvé ni sanctionné par le gouvernement des États-Unis.

Ces lois peuvent être très complexes, il est donc important de toujours consulter le Service juridique afin d'obtenir des conseils appropriés à ce sujet.





Nos actifs et renseignements



Protéger la propriété et l'information de la société

Actifs matériels

Les actifs de Sysco doivent être utilisés pour soutenir nos objectifs commerciaux et stratégiques. Nous avons la responsabilité de les protéger, peu importe leur format, ainsi que ceux de nos clients et partenaires commerciaux. Nous devrions toujours les protéger contre le vol, la perte, le gaspillage et l'abus. Les actifs de Sysco ne devraient pas être utilisés pour votre avantage personnel ou celui de quiconque en dehors de Sysco.

Vous ne devriez avoir aucune attente en matière de confidentialité lorsque vous utilisez les actifs ou ressources de la société.

Confidentialité/Données personnelles

Vous pouvez être amené à travailler avec des données ou des renseignements personnels. Les renseignements personnels concernent de manière générale toute information qui identifie ou concerne une personne identifiable. Il existe des lois sur la protection des données et sur la protection de la vie privée qui régissent la manière dont ces données doivent être utilisées, de sorte que vous devez toujours faire ce qui suit lors de leur exploitation :

- Ne recueillir, n'accéder, n'utiliser ou ne divulguer que les données personnelles que vous êtes autorisé à voir à des fins commerciales légitimes.

- N'utiliser que le minimum de données personnelles nécessaires pour accomplir votre travail.
- Les conserver, les transmettre et les détruire en toute sécurité conformément aux lois et aux politiques applicables.
- Ne jamais les partager avec quiconque (interne ou externe) n'étant pas autorisé à les recevoir ou qui n'est pas tenu de les protéger.

Vous devez toujours signaler rapidement toutes divulgations non autorisées, réelles ou soupçonnées, au Service d'éthique.

Information confidentielle

Nous sommes un chef de file dans l'industrie du service alimentaire. La protection de notre information confidentielle est essentielle pour nous maintenir en première ligne.

L'information confidentielle peut se présenter sous plusieurs formes. Veuillez consulter le tableau de la page suivante pour quelques exemples.

Au cours de votre travail, il est probable que vous obteniez de l'information confidentielle sur Sysco, nos clients, fournisseurs, partenaires commerciaux ou autres tiers. Vous devriez toujours prendre des précautions raisonnables et nécessaires pour protéger cela et vous assurer d'accéder uniquement à ce qui est nécessaire afin de répondre à des besoins d'affaires ou pour vous conformer aux lois applicables et aux politiques et procédures Sysco.



L'information confidentielle ne doit pas être divulguée ou mentionnée à d'autres associés au sein de Sysco, sauf sur la base d'un besoin légitime.

L'information confidentielle ne doit pas être partagée avec quiconque en dehors de Sysco à moins que :

- Il y a un besoin commercial légitime; et
- Il y a un accord de confidentialité approprié et entièrement exécuté; et
- La divulgation n'est pas interdite par la loi ni par un accord avec un tiers.

Une utilisation abusive ou la divulgation non autorisée d'informations confidentielles n'étant autrement pas disponible aux personnes externes à Sysco pourrait entraîner des amendes, des sanctions ou des actions judiciaires contre Sysco ou vous personnellement.

Propriété intellectuelle

La propriété intellectuelle doit toujours être utilisée de manière responsable et respectueuse. Elle ne doit jamais être partagée avec des tiers sans l'approbation adéquate ni utilisée d'une manière diffamatoire ou dégradante.

Formes d'actifs Sysco

(quelques exemples sont présentés ci-dessous.)



Informations confidentielles

- Plans et stratégies de la société
- Revenus
- Prévisions
- Événements non publics concernant les titres de Sysco
- Informations sur les ventes
- Activité de marketing et de promotion non divulguée



Informations données personnelles

- Informations sur le compte bancaire
- Informations sur les avantages
- Date de naissance
- Renseignements de la carte de crédit
- Adresses de courriel
- Numéros d'identification attribués par le gouvernement (p. ex., numéros de sécurité sociale)
- Information médicale/ de santé
- Fichiers de rendement
- Numéros de téléphone
- Adresses résidentielles
- Salaire et autres renseignements sur la rémunération



Propriété intellectuelle

- Droits d'auteur
- Inventions
- Logos
- Conception d'emballages
- Brevets
- Marques de commerce
- Secrets commerciaux

Q et R

Q: Mon contact chez un client Sysco me demande des informations commerciales ou marketing à propos d'un autre client Sysco qui est un de ses concurrents. Que dois-je faire?

R: *Toujours refuser, poliment, de donner à d'autres des informations à propos de nos clients. Ce n'est pas professionnel, peut violer les termes d'accords avec d'autres clients et peut aussi enfreindre la loi. Aussi, communiquer ce type d'information envoie un message négatif sur la manière dont nous protégeons les informations de nos clients.*

Q: J'ai reçu par erreur un courriel avec un fichier contenant les salaires de plusieurs autres associés. Puis-je le partager avec d'autres personnes au travail?

R: *Non. Vous et vos amis n'avez aucune raison d'avoir accès à ces informations. Vous devez effacer ce courriel et communiquer son erreur à l'émetteur. Communiquer ces informations à d'autres associés est une violation du code.*

Q: J'ai un colocataire qui travaille pour un concurrent de Sysco et nous parlons souvent de notre travail. Sysco développe actuellement une nouvelle plateforme technologique pour faciliter les paiements des fournisseurs et sa société réalise quelque chose de comparable. Puis-je discuter de cela avec mon colocataire?

R: *Non. Vous avez l'obligation de protéger les biens de Sysco, notamment les informations confidentielles et la propriété intellectuelle de Sysco. Partager ce type d'information est inapproprié et peut aussi être préjudiciable à nos activités et à celles de nos clients, fournisseurs et/ou distributeurs.*

Toute propriété intellectuelle que vous générez ou fournissez au profit de la société, lorsque vous êtes employée par Sysco, est la propriété de Sysco.

Utiliser les actifs de la société de façon responsable

Courriel, Internet et systèmes des technologies de l'information

Il est attendu de vous que vous utilisiez de manière responsable les systèmes de courriel, d'Internet et des technologies de l'information de la société et exercez un bon jugement et de l'intégrité lors de la création et de l'envoi de produits, de courriels et de messages vocaux.

Il est interdit d'utiliser les systèmes d'information de quelque manière que ce soit, qui inclue du matériel illégal, sexuellement explicite, discriminatoire ou autrement inapproprié.

L'utilisation personnelle limitée des actifs de la société est généralement acceptable tant qu'il ne compromet pas les intérêts de Sysco, ne nuit pas aux rendements ou ne viole aucune politique de la société. Sysco se réserve le droit de surveiller l'utilisation des systèmes d'information de nos associés.



guestsupply
a Sysco company

Assurez-vous que vos noms d'utilisateur et mots de passe sont sécurisés et ne partagez pas vos noms d'utilisateur ou mots de passe avec quiconque.



Soyez toujours vigilant contre les cyberattaques et les escroqueries par hameçonnage. Soyez particulièrement prudent lorsque vous ouvrez des pièces jointes ou des liens provenant d'expéditeurs inconnus ou suspects.

Q et R

Q: Est-ce une mauvaise utilisation des ressources de Sysco d'appeler mon dentiste pour prendre un rendez-vous?

R: *Non. Vous devez utiliser votre bon sens. Par exemple, un appel téléphonique personnel occasionnel ou un courriel depuis votre lieu de travail est acceptable. Cependant, des courriels et appels personnels en grand nombre ou une utilisation personnelle excessive des ordinateurs de Sysco constitue une violation du Code.*

Évitez absolument de laisser les ordinateurs portables ou autres appareils mobiles sans surveillance lors de voyages. Si absolument inévitable, assurez-vous que l'appareil est dans un lieu verrouillé et qu'il n'est pas visible. Ne laissez jamais vos appareils Sysco à la vue de tous ou dans un endroit facilement accessible de votre véhicule.

Assurez-vous de signaler immédiatement au centre d'assistance toute violation de données, logiciels malveillants, cyberattaque ou vol de propriété de l'entreprise.

Activités sur les médias sociaux

Nous reconnaissons le droit des associés d'utiliser les médias sociaux (c.-à-d. sites Web ou blogues personnels, Facebook, Twitter, clavardoirs, etc.) et nous nous engageons également à nous assurer que les communications concernant Sysco soient exactes et garantissent notre identité, intégrité et réputation. Lorsque vous utilisez les médias sociaux, vous devriez préciser que vous ne parlez pas au nom de l'entreprise. Vous devriez toujours :

- Indiquer que les opinions sont les vôtres et non pas celles de l'entreprise; et
- Vous assurer de ne pas divulguer d'information confidentielle concernant Sysco, nos clients, nos fournisseurs ou nos partenaires commerciaux; et
- Ne pas utiliser de logos ou de marques de commerce de Sysco ou de tiers sans autorisation préalable; et
- Vous assurer que vous ne vous engagez pas dans des activités discriminatoires ou harcelantes qui violeraient les politiques de Sysco et qui seraient inadmissibles en vertu de la loi si elles étaient exprimées sous d'autres formes ou tribunes.



Gérer correctement les registres de notre entreprise

Rétention des documents

Les registres commerciaux doivent être maintenus ou détruits conformément à toutes les obligations légales et réglementaires ainsi que toute politique applicable de l'entreprise.

Mise en suspens pour des raisons juridiques

Une mise en suspens pour des raisons juridiques peut se produire dans des circonstances particulières, comme un litige ou une enquête gouvernementale. Si le Service juridique vous demande de conserver certains dossiers relatifs à un litige, un audit ou une enquête, vous devez le faire jusqu'à ce que le Service juridique vous indique que la conservation n'est plus nécessaire.

Les documents commerciaux doivent être tenus à jour et/ou détruits en accord avec les différentes exigences réglementaires et légales ainsi qu'avec les politiques de l'entreprise.

Vous devez conserver et préserver ces registres bien qu'ils pourraient autrement être détruits en vertu de la politique de la compagnie. Pour toutes questions ou afin de savoir si un registre commercial doit être mis en suspens pour des raisons juridiques, communiquez avec le Service juridique avant de l'éliminer.





Notre engagement



Notre communauté

Nous souhaitons être une entreprise citoyenne dans les communautés où nous sommes présents et faisons affaires. Nous collaborons avec les gouvernements et les communautés afin de contribuer à une croissance durable, créer des emplois et investir dans les gens.

Activités politiques

Vous devriez être libre de participer à une activité politique légitime de manière personnelle, comme bon vous semble. Toutefois, il vous est interdit d'utiliser des fonds, biens ou ressources afin de soutenir tout parti politique, toute cause ou tout candidat, ou encourager les autres associés, fournisseurs et clients à faire de même.

Les paiements effectués avec les fonds de Sysco à des fonctionnaires étrangers, candidats politiques ou partis politiques en dehors des États-Unis sont strictement interdits.

Sysco a créé le « Sysco Corporation Good Government Committee », également appelé Sysco PAC, pour appuyer les candidats fédéraux et certains candidats étatiques. Sysco PAC est financé par des contributions volontaires par des employés éligibles de Sysco. Les activités de Sysco PAC sont régies séparément par un conseil

d'administration et sont conformes à toutes les lois électorales fédérales et étatiques des États-Unis.

Relations publiques

En tant que société cotée en bourse, Sysco a la responsabilité de maintenir un flux ordonné d'information auprès du grand public et de ses investisseurs. Nos relations avec ces parties prenantes doivent être correctement gérées afin de s'assurer que des renseignements précis et opportuns sont fournis.

Les déclarations publiques données au nom de Sysco doivent être précises, justes et émises uniquement par un porte-parole de la société.

La société s'efforce d'anticiper et de gérer les situations de crise afin de réduire la perturbation de nos associés et de maintenir notre réputation. Pour mieux servir ces objectifs, l'entreprise ne répondra aux médias ou à la communauté financière qu'en temps opportun et de façon professionnelle, uniquement par le biais de porte-parole désignés.



Les déclarations publiques données au nom de Sysco doivent être précises, équitables et fournies uniquement par un porte-parole autorisé de l'entreprise. À moins d'être explicitement identifié comme un porte-parole de l'entreprise, vous n'êtes pas autorisé à parler au nom de l'entreprise. Si jamais vous êtes invité

à discuter des activités de l'entreprise avec une partie externe, y compris, mais sans s'y limiter, des membres de la presse, journalistes, analystes financiers ou investisseurs, veuillez les diriger vers le Service des communications.





En conclusion



Exprimez-vous

Nous nous attendons à ce que tous les associés soient guidés à la fois par la lettre et par l'esprit du Code. Face à un dilemme

éthique, vous avez des ressources à votre disposition. L'héritage de Sysco et notre position de chef de file dans l'industrie dépendent significativement de votre capacité à livrer « l'excellence avec intégrité »!



Liste de références

Exprimer des préoccupations

Utilisez la liste ci-dessous pour déterminer un plan d'action pour différents types de problèmes qui pourraient survenir.

Pour les questions concernant :	Ressource :
<p>Toute violation du Code de conduite, de la politique de la société, des lois ou des règlements relatifs aux activités de Sysco</p> <p>Les questions et les préoccupations concernant la comptabilité, les contrôles comptables internes ou les questions d'audit peuvent également être soumises, de manière confidentielle ou anonyme, au comité d'audit du conseil d'administration</p>	<p>Le service d'éthique : Sans frais : 877-777-4020</p> <p>En ligne : ethicsline.sysco.com</p> <p>Courrier régulier : Bureau d'éthique et de conformité 1390 Enclave Parkway Houston, Texas (ÉTATS-UNIS) 77077</p> <p>Président du comité d'audit À l'attention de l'avocat général Sysco Corporation 1390 Enclave Parkway Houston, Texas (ÉTATS-UNIS) 77077</p>
<p>Demandes par des organismes externes afin de participer à une enquête</p>	<p>Superviseur et le Service juridique</p>
<p>Demandes de commentaires par des parties externes (c.-à-d. médias, investisseurs, etc.)</p>	<p>Service des communications et des relations avec les investisseurs</p>
<p>Divulgations des conflits d'intérêts</p>	<p>Site Web du Bureau d'éthique et de conformité (via The Dish, l'intranet de notre entreprise)</p>
<p>Questions de sécurité</p>	<p>Superviseur, Service de santé et sécurité ou Service de la sécurité</p>

